

Un nouveau chapitre de la vie départementale s'ouvre

Tribune de Nicolas FRICOTEAUX

Pendant ce terrible épisode sanitaire que notre département, que la France et le monde traversent depuis plusieurs mois, les termes « solidarité, proximité, réactivité, sécurité, disponibilité et écoute » sont ceux qui résument le mieux l'action des Conseils départementaux au cœur de cette crise.

Ainsi, dès le début du confinement, **le Conseil départemental de l'Aisne a pleinement assumé ses responsabilités de garant des solidarités humaines et territoriales**, en organisant la continuité du service public dans les domaines majeurs que sont la protection de l'enfance, l'aide aux plus démunis, le soutien à domicile de nos aînés et des personnes en situation de handicap, l'accompagnement des plus jeunes dans leur scolarité.

De même, afin de soutenir les services « du quotidien » essentiels pour les Axonais, **le Département a rapidement financé et distribué des équipements de protection individuels aux producteurs locaux ou aux entreprises de proximité**, notamment alimentaires, afin que nos commerçants et leurs clients soient en sécurité face à la pandémie.

Le Conseil départemental s'est aussi engagé dans l'accompagnement des artisans et des entreprises qui, dès avril, ont souhaité reprendre leur activité pour faire redémarrer notre économie, en leur fournissant des équipements de protection.

Pendant toute cette période si particulière, qu'ils soient agents hospitaliers, travailleurs sociaux, membres des services de sécurité, fonctionnaires mobilisés sur le front de la pandémie ; **chaque Axonais sait combien il est redevable à toutes celles et ceux qui ont été en première ligne.**

Dans l'urgence, et en dépit des incertitudes, les agents du Département peuvent également être fiers d'avoir pu participer à cet élan de solidarité grâce auquel nous parvenons, peu à peu, à traverser cette crise sanitaire sans précédent.

Demain, à la crise sanitaire succèdera une profonde crise économique et sociale. Pour faire à nouveau face, le Conseil départemental doit encore s'adapter, anticiper afin de continuer d'apporter les réponses nécessaires aux plus fragiles d'entre nous.

Au nom de l'équité de nos territoires.

Mi-mars, la paralysie quasi-complète de toutes les activités économiques, de loisirs et de divertissement, a fait de la majeure partie des entreprises et des acteurs de notre vie locale, les premières victimes du confinement.

Très vite, alors que l'Etat et les collectivités compétentes en matière économique débloquaient des aides d'urgence pour les entreprises, le Conseil départemental garantissait aux animateurs de notre vie locale, et aux associations, le maintien des financements essentiels pour leurs équipes et structures.

Cette volonté d'accompagner ceux qui font la richesse de notre vie locale vers la reprise de leurs activités, **c'est ce qui guide notre action depuis le début de la crise sanitaire.**

Cependant la crise va significativement peser sur l'évolution de nos recettes fiscales, et donc sur nos moyens d'agir : une baisse de 30% du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est notamment attendue.

Immanquablement, nous nous dirigeons vers le redoutable « effet ciseau » : augmentation des dépenses sociales dans un contexte de forte montée du chômage, et baisse simultanée des ressources.

Dans les semaines à venir, face à la crise, **le Conseil départemental devra donc prendre d'importantes décisions financières.**

Compenser nos pertes de recettes pour pouvoir continuer à financer toutes les solidarités dont l'Aisne et les Axonais ont besoin est un enjeu vital.

Ainsi, participant actuellement avec l'Association des Départements de France aux discussions menées avec l'Etat sur le soutien financier à apporter aux Conseils départementaux, j'ai bon espoir que notre collectivité bénéficie d'une avance de recettes sur les DMTO à venir. Mais cela ne saurait suffire.

Du fait des incidences économiques de la crise, alors que depuis deux années le Conseil départemental était parvenu, avec beaucoup d'efforts, à stabiliser son encours de dette, **le Département devra sans doute engager, fin 2020, un emprunt de solidarité.**

Cette décision exceptionnelle s'impose afin que nous puissions pleinement jouer notre rôle d'amortisseur des effets de la crise.

Pour autant, nous ajusterons le remboursement de cette dette spécifique sur une durée courte car il ne saurait être question de dévier de la trajectoire financière vertueuse que nous efforçons de suivre depuis maintenant 5 années.

Mais la crise est là, nous ferons face en redoublant d'efforts afin que l'accident budgétaire qui en découle, soit oublié, réparé, absorbé le plus rapidement possible.

Dans ce sens, l'examen du budget pour l'année 2020 nous donnera l'occasion de **décliner l'ensemble des dispositifs de relance et de soutien en direction de tous les partenaires du Département** que nous avons la volonté de mettre en œuvre, et qui permettront de préserver et relancer l'activité de tous nos acteurs de proximité qui, autour de nous et avec nous, permettent le lien social.

Avec la crise, le Département a fait la démonstration de sa force et de sa réactivité.

Dans l'Aisne, comme partout en France, les Conseils départementaux sont des acteurs clefs dans la lutte contre les effets de la crise sanitaire.

La crise a permis de montrer que le Département, cette vieille institution décriée par un pouvoir parfois éloigné des réalités locales, est **la collectivité de la proximité et de l'action concrète par excellence.**

Cependant, pour que les solidarités départementales continuent de jouer à plein, partout, en ruralité comme dans les quartiers, des changements sont nécessaires, tout ne peut plus être comme avant.

C'est de longue date que j'interpelle nos responsables nationaux pour que l'Aisne, comme d'autres Conseils départementaux fragiles, dispose enfin des moyens financiers proportionnés à ses responsabilités et à ses charges sociales incompressibles 70 % de notre budget !

Au sein de l'Association des Départements de France, j'ai largement contribué à la mise en place d'une solidarité financière d'1,5 milliards d'euros entre les Conseils départementaux dits « riches » et ceux qui l'étaient nettement moins.

Ce combat permanent et inlassable pour la justice fiscale, je l'ai poursuivi en m'adressant, une nouvelle fois, au Président de la République le 17 mai dernier, lors de sa venue dans l'Aisne.

Hier encore, avec une délégation représentative des Départements de France, j'ai interpellé le député Cazeneuve, chargé par le Premier Ministre d'une mission sur les conséquences de la crise pour les collectivités, sur la nécessité d'une refonte de la répartition des ressources fiscales.

Oui, les Conseils départementaux, tous les Conseils départementaux, doivent disposer des moyens suffisants pour accompagner les familles frappées par la crise économique à venir ! Je pense tout particulièrement aux jeunes de notre département, à qui nous devons donner tous les moyens de leur insertion dans la vie active.

Affirmer nos priorités que sont la cohésion sociale et relance de toutes les activités.

Nous en sommes plus que jamais convaincus, l'humain doit être au cœur de notre projet de société.

Face à cette crise, et au-delà des dispositifs de soutien financier qui existent déjà, **il est vital que l'Etat s'engage dans la mise en place de nouveaux outils d'action sociale** qui permettront de rémunérer l'activité plutôt que d'indemniser l'absence de contrat de travail.

C'est dans cet esprit que l'Aisne a lancé en 2019 son plan Aisne Actifs Plus, dont la principale innovation est de renforcer les moyens d'une véritable démarche d'insertion.

Dans les semaines qui viennent, **l'Aisne proposera à nouveau sa candidature auprès du Gouvernement afin que soient engagés des actions innovantes et expérimentales** pour faciliter le retour à la vie active, reposant sur la réduction du coût de l'emploi grâce à l'affectation des moyens dédiés à l'allocation du RSA : contrats environnementaux, postes de surveillance sanitaire dans les équipements publics, emplois agricoles dans les productions de proximité et les circuits courts alimentaires, contrats associatifs et communaux d'intérêt général ...

De même, toutes les opportunités de relance et de reprise progressive des activités de l'Aisne doivent être mobilisées. Ainsi, à l'approche de l'été, nous allons mettre en avant le riche potentiel touristique de l'Aisne afin d'offrir aux Axonais ainsi qu'à l'ensemble de nos voisins, tout le patrimoine naturel, historique, culturel, gastronomique et de divertissement de notre département et ainsi faire travailler toutes celles et ceux qui en ont été privés pendant ces derniers mois.

La construction du budget de l'année 2020, et il en sera de même pour l'année 2021, **mobilisera tous les leviers favorables à la relance de toutes les activités qui participent au développement** : investissement local, promotion du recours aux entreprises axonaises pour soutenir l'économie, accompagnement financier des acteurs associatifs, sportifs ou culturels, afin de leur permettre de rebondir et de rebâtir au plus vite un programme d'activités pour animer la vie locale.

Après la crise sanitaire, un nouveau chapitre de la vie départementale s'ouvre. Dans l'intérêt général de l'Aisne, comme je l'ai toujours fait, **je ferai appel à l'engagement, au soutien et à la contribution de tous les élus départementaux de bonne volonté pour bâtir cet indispensable bouclier social** dont les Axonais les plus fragiles ont, et vont avoir, besoin.

A l'heure de la crise qui s'annonce, seule l'union des forces compte pour surmonter les épreuves, et **affronter nos défis communs.**

Ensemble, nous y parviendrons !

Laon, le 5 juin 2020